



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 15555

Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la préparation de la rentrée scolaire 1998-1999 et du devenir des maîtres auxiliaires. En effet, si le Gouvernement s'était engagé pour la rentrée 1997 à réemployer l'ensemble des maîtres auxiliaires, ces derniers se demandent ce qu'il adviendra d'eux pour la prochaine rentrée. Il lui demande alors quelle disposition compte prendre le Gouvernement pour ces maîtres auxiliaires.

Texte de la réponse

Tous les maîtres auxiliaires recrutés en application du décret du 3 avril 1962 qui ont été employés durant les années scolaires 1995-1996 ou 1996-1997 et réemployés en 1997-1998 seront à nouveau recrutés pour la durée de la prochaine année scolaire s'ils ont donné satisfaction sur le plan pédagogique et s'ils en font la demande avant le 31 juillet prochain. Le considérable effort du Gouvernement qui avait abouti au réemploi de près de 28 000 maîtres auxiliaires l'an passé est donc poursuivi. Parallèlement, plus de 21 000 maîtres auxiliaires ont présenté, pour la session 1998 les concours créés par la loi de 1996 dans le cadre du protocole d'accord sur la résorption de l'emploi précaire. Plus de 5 000 d'entre eux ont été reçus et seront donc nommés fonctionnaires stagiaires à la prochaine rentrée scolaire. Ils viennent s'ajouter aux 6 300 maîtres auxiliaires titularisés en 1997 par la voie de concours.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Dehoux](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15555

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3211

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4305